



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Environnement Forêt
Sécurité Routière
Unité Nature

**Délégation du droit de destruction des animaux classés
« espèce susceptible d’occasionner des dégâts »**

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux susceptibles d’occasionner des dégâts du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement.

-----Je soussigné (1)

.....

agissant en qualité de : propriétaire, possesseur ou fermier,(2)

téléphone :

déclare déléguer mon droit de destruction des animaux susceptibles d’occasionner des dégâts à Monsieur ou à Monsieur le président de l'association communale de chasse agréée(2)

Avis du maire des communes concernées par l'arrêté préfectoral :

Le maire de la commune de atteste la qualité du demandeur.

Parcelles sur lesquelles le droit de destruction est délégué :

Lieu-dit	Section	N° de plan	Contenance

A Le signature.....

(1) Nom, prénom, profession (2) Rayer les mentions inutiles.